COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Madame Claudine COUVRAT
Madame Anne HEURTAUX
Monsieur Arnaud MABIRE
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Monsieur Daniel GALLIE
Monsieur Dimitri DUREL

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES

Madame Nadège URBANSKI
Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Madame Stéphanie LOURETTE – Pouvoir à Jean- Luc DEPAUW
Monsieur Jean-Pierre COLLAS – Pouvoir à Anne HEURTAUX

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 11
Nombre de membres votants : 11

A été désignée secrétaire de séance, Madame Claudine COUVRAT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 27 février 2025 est adopté à l'unanimité.

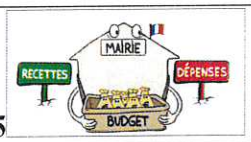

DB2025.017 – Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le compte financier unique 2024 est présenté au Conseil municipal. Il s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 907 707,32 €

Recettes : 981 442,43 €

Soit un excédent de fonctionnement de 73 735,11 €

Investissement :

Dépenses : 353 692,10 €

Recettes : 401 953,21 €

Soit un excédent d'investissement de 48 261,11 €

Le maire quitte la salle, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte financier unique 2024 de la commune tel que présenté.

DB2025.010 - Affectation des résultats de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal

► Après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 de la Commune de Normanville,

► Les élus décident d'affecter le résultat de la façon suivante :

Fonctionnement	Commune de Normanville
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	491 384,62
Résultat de l'exercice fonctionnement 2024	73 735,11
Résultat de l'exercice fonctionnement cumulé 2024	**565 119,73**
Investissement	
Excédent d'Investissement antérieur reporté (001) N-1	+ 113 412,86
Résultat de l'exercice Investissement 2024	+48 261,11
Résultat de l'exercice Investissement cumulé 2024	**161 673,97**
Résultat de l'exercice cumulé 2024	**933 288,84**

Reste à réaliser dépenses investissement 2024 : - 145 825 €
Reste à réaliser recettes investissement 2023 : + 539 €

Affectation au 1068 : 0

Report à nouveau en section de fonctionnement 2025 : 565 119,73 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres votants

DB2024.012 - Restes à réaliser dépenses & recettes 2024

Le Conseil Municipal approuve, le tableau ci-dessous des restes à réaliser dépenses et recettes :

ARTICLE	LIBELLE		CREDIT OUVERT 2024	REALISE 2024	RESTE A REALISER DEPENSES 2025	RESTE A REALISER RECETTES 2025
	EGLISE - 13					
2161-13	Restauration tableau		5 424,00 €	0 €	5 424,00 €	
	SIEGE -14					
204182-14	RPP-EPP Route de la Vallée TR5		14 167,00 €	0 €	14 167,00 €	
204182-14	Mât rue de l'Eglise – DM7		3 028,00 €	0 €	3 028,00 €	
	Mairie -15					
2181-15	Prises Eclairage public - Noël		1 822,00 €	0 €	1 822,00 €	
	Rue du Stade - 24					
2181-24	Plantations Voie piétonne		2 000,00 €	0 €	2 000,00 €	
2188-24	Barrières levantes		5 753,00 €	0 €	3 340,00 €	
2188-24	Signalisation et marquage		2 343,00 €	0 €	2 343,00 €	
	Route de la Vallée – 25					
	Bande blanche					
458111-25	Opérations sous mandat dépenses		539,00 €	0 €	539,00 €	
204182-25	Groupement Collectivité CD27		539,00 €	0 €	539,00 €	
458211-25	Opérations sous mandat recettes		539,00 €	0 €		539,00 €
2158-25	Signalisation verticale et muret DM6		5 167,00 €	0 €	5 167,00 €	
	Arborétum - 41					
2181-27	Plantation arbres		10 000 €	1 858 €	8 142,00 €	
	BIBLIOTHEQUE - 50					
2181-50	Divers		1 000,00 €	0 €	1 000,00 €	
	CENTRE DE LOISIRS - 51					
2188-51	Divers		4 000,00 €	0 €	4 000,00 €	
	Espaces verts Matériel - 101					
2158-101	Autres Installations matériel et outillage technique		1 000,00 €	0 €	1 000,00 €	
	Accessibilité handicapés - 112					
2131-112	Travaux accessibilités		42 278,00 €	0 €	42 278,00 €	
	Chemin des Carreaux - 117					
2188-117	Miroir		520,00 €	0 €	520,00 €	
	DECI – 118					
2158-118	Poteaux incendie		42 522,00 €	84 537,00 €		
2181-118	Poteaux incendie		79 000,00 €	0 €		
~~2181-118~~ ►2158-118	Rue des Oliviers				33 143,00 €	
~~2181-118~~ ►2158-118	Route de la vallée				6 056,00 €	
	Acquisitions foncières - 120					
2111-120	Route de la Vallée et rue du Stade		25 000,00 €	327,00 €		
	GOKDEMIR route de la Vallée				3 500,00 €	
	DUVAL-HUBERT route de la Vallée				713,00 €	
	BOUTARIC route de la Vallée				7 104,00 €	
				TOTAL RAR	**145 825,00 €**	**539,00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres votants.

► Investissement 2025

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les investissements pour 2025, décrits dans le tableau ci-dessous :

Investissements 2025	Montants	Nature des travaux
SIEGE		
	43 833	Tranche 6 (TR6)- Route de la Vallée - De la fin de la route de la Vallée jusqu'au calvaire de la rue de de l'Iton
	10 000	Complément TR6 - Foncage
MAIRIE		
	1 826	VMC
	867	Illuminations Noël
	5 000	2 postes informatiques - Acceuil & Comptabilité
	5 000	Transformation préau - Local entreposage
	10 000	Standard
SALLE DES FETES		
	1 856	35 Chaises noires
	10 000	Fours électriques et Mise au normes électriques
ROUTE VALLEE		
	40 000	Entrées charretières
	57 816	Assainissement en traverse
FOOTBALL		
	147	Extincteurs
	6 482	Travaux divers foot
	480	Buts football
ARBORETUM		
	1 920	Dalles - Sécurité des jeux des jeux installés en 2024
ESCALE		
	3 777	BAIEH Sorties de secours
	11 067	CTA - Centrale de traitement d'air - Pompe à chaleur
Bibliothèque		
	1 000	Ordinateur portable
	586	Tapis bébés et petits
	2 160	Portes manteaux
	600	Fourniture et pose de 2 Poteaux proches de la colonne à verres
	5 000	Lumière/Bornes lumineuses Allée Bibliothèque
Centre de Loisirs		
	1 500	Matériel Divers
Cantine - Groupe scolaire		
	800	Ordinateur portable - gestion Cantine
Primaire - Groupe Scolaire		
	4 557	BAIEH Sorties de secours
	10 000	Volets Roulants
	50 000	Isolation
	4 142	Interphone entrée Primaire
Maternelle - Groupe scolaire		
	5 000	VMC
	1 120	Radiateurs
Espaces Verts Matériel		
	840	Souffleur
	208	Extincteur
Groupe Scolaire		
	2 500	Mobilier Scolaire
	1 830	5 Tablettes
	2 568	Vidéo projecteur - portable
ACQUISITIONS FONCIERES VOIES VERTES		
	3 552	Parcelles BOUTARIC Route de la vallée - Bail DEMAEGHT
	13 400	Parcelle SONOTER/LUCAS Parcelle B209
Total investissement	321 434	

► Budget Primitif 2025

Présentation du budget primitif 2025 :

			DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
REPORT 2024 R002	**Résultat de Clôture (Résultat)-1068**			**565 120,00**
011	CHARGES CARACTERES GENERAL		610 916,00	
012	CHARGES PERSONNEL		452 800,00	
014	ATTENUATION DE CHARGES		1 500,00	
65	CONTRIBUTIONS		135 066,00	
66	CHARGES FINANCIERES		0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500,00	
68	DOTATION AMORTISSEMENTS		30 983,00	
70	PRODUITS DES SERVICES			64 345,00
73	IMPOTS ET TAXES			762 981,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS			51 900,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION			6 092,00
013	ATTENUATION DE CHARGES			0,00
76	PRODUITS FINANCIERS			0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00
	Totaux		***1 232 765,00***	***1 450 438,00***
	Solde Fonctionnement			***217 673,00***
INVESTISSEMENT				
REPORT 2024 R001	**Résultat de Clôture Positif**			**161 674,00**
RAR	**Reste à réaliser Dépenses et Recettes**		**145 825,00**	**539,00**
1068	**AFFECTATION 1068**			**0,00**
10222	FCTVA			20 142,00
Subventions accordées	-			
13251	EPN Fonds de concours			26 449,00
1328	Fonds verts			9 799,00
2804182	Amortissements			30 983,00
168758	EMPRUNTS		0,00	
20/21	Investissements 2025		321 434,00	
Dont 4581	OPERATION SOUS MANDAT VOIRIE CD /EPN Dépense d'investissent		539,00	
Dont 4582	OPERATION SOUS MANDAT VOIRIE CD /EPN - Recette d'investissement			539,00
	SOLDE POUR INVESTISSEMENT NET		**467 259,00**	***249 586,00***
	Solde Investissement 021/023			***-217 673,00***
	TOTAL DEPENSES/RECETTES		**1 700 024,00**	***1 700 024,00***
	Solde cumulé		**- €**	**- €**
	Total du budget primitif 2025		**1 917 697,00**	**1 917 697,00**

DB2025.015 – Vote du Budget primitif 2025

Sur le rapport de Monsieur VIVIER, Maire,

Vu ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT :
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune de Normanville pour l'exercice 2025,

Le Conseil Municipal décide :
► d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Normanville pour l'exercice 2025 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 450 438 €	1 450 438 €
Investissement	467 259 €	467 259 €
Totaux	1 917 697 €	1 917 697 €

Le Conseil Municipal confirme selon la délibération du 16 juin 2022 :

► d'autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATIONS

DB2025.008 – Mise à jour 2025 du Plan de Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRI) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI) [art 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile].
Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.
Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune. Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

► Monsieur le Maire présente la mise à jour 2025 du Plan Communal de Sauvegarde.
► Les membres du conseil municipal approuvent la mise à jour du Plan communal de Sauvegarde.
Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.010 - Affectation des résultats de l'exercice 2024 (Cf. : CFU 2024)
Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.011 – Contributions aux organismes de regroupement 2025
Le Conseil Municipal approuve :

SDIS - 6553	33 061,00 €
Secours Populaire - 65568	595,00 €
SIVU CAP NORD EST - 65568	18 893,00 €
Eure Normandie Numérique 65568	2 512,00 €
TOTAUX	**55 061,00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.012 - Reste à réaliser dépenses & recettes 2024 (Cf. CFU 2024)
Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2025.013 – Subventions aux associations 2025**

Le Conseil Municipal approuve :

ASSOCIATIONS	**Subventions accordées 2025**
ENTENTE SPORTIVE DE NORMANVILLE	8 000 €
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES	5 350 €
SOCIETE DE PECHE DE NORMANVILLE	800 €
CAISSE DES ECOLES	3 500 €
APE LES MARMOTS	500 €
APE LES MARMOTS – Participation vie communale	1 500 €
LOTUS & COQUELICOTS	100 €
TOTAL	**19 750 €**
CENTRES D'APPRENTISSAGE	
CFAIE Val de Reuil 3 apprentis (35€/apprenti)	105 €
MFR VIMOUTIER 1 apprenti	35 €
MFR BERNAY 1 apprenti	35 €
S.P.A EVREUX	100 €
TOTAL	**275 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2025.014 - Vote des Taux 2025 : Taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour l'Eure.
Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances communales.
Le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019.

En 2024, les taux étaient de :

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	**7,99 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	**35,41 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	**52,63 %**

Il est proposé de délibérer dans les termes suivants :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :

- **FIXE le taux sur le Foncier bâti à 35,41 % et sur le non bâti à 52,63 %, et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 7,99 % pour l'année 2025, ainsi qu'il suit :**

TAUX VOTE DEFINITIVEMENT

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	**7,99 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	**35,41 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	**52,63 %**

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2025.015 – Vote du Budget Primitif 2025 (Cf. : CFU 2024)**
Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2025.016 – Encaissement chèque bancaire**

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque 4975393 de PACIFICA d'un montant de 396 €uros concernant le sinistre 22 janvier 2025 à la garderie du Groupe scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.017 – Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024(Cf. : CFU 2024)
Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTES RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE
Attractivité économique– Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air
Commission 2 : EAU
Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité
Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL
Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale
Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS
Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté
Commission 5 : FINANCES
Finances – Grand équipements

► Préfecture de l'Eure - Echangeur de la Route Nationale n°154

Après plusieurs courriers transmis à la Préfecture, le danger sur l'échangeur est toujours une source potentielle d'accident.
Par courrier du 23 mars 2025, Monsieur le Préfet précise qu'une étude de trafic et de sécurité routière menée en 2019 a confirmé l'existence, dans le sens Evreux-Rouen, de remontres de file de la bretelle de sortie Caër-Normanville sur la section courante de la RN154 et le rôle du carrefour à « Stop » de l'échangeur dans la formation de ces dernières.
Voici ci-dessous, un extrait du courrier de Monsieur le Préfet :

Un projet conséquent de reprise de la géométrie des bretelles de sortie nécessitant également la reprise de l'assainissement avait été envisagé pour fluidifier le trafic et remettre aux normes l'échangeur. Cependant, ce projet n'a pas été retenu au titre des financements accordés aux projets routiers majeurs, inscrits au volet mobilités du contrat de plan État-Région 2023/2027.

Afin de poursuivre les investigations, un complément à l'étude de trafic a été réalisé en 2024 pour envisager des solutions alternatives à la réfection complète de l'échangeur. Les deux variantes étudiées visant à remplacer le carrefour « Stop », dont la représentation schématique est fournie en annexe de la présente, sont :

- Aménagement 1 : La reprise de la géométrie de la voie d'arrivée vers le carrefour giratoire pour créer deux voies : une dans la prolongation de la bretelle de sortie Nord et une dans la prolongation de la bretelle de sortie Sud. Le coût de cet aménagement est de l'ordre de 500 000 € ;

- Aménagement 2 : Le remplacement des « Stop » par des feux tricolores. Le coût de cet aménagement est de l'ordre de 300 000 €.

Ces solutions présentent un coût plus abordable que le projet initial de reprise structurelle de l'échangeur, d'un coût estimé d'1,5 à 2 M€ (hors reprise de l'assainissement), et permettent également d'éviter les remontées de files sur la RN 154, ce que les études complémentaires ont permis de vérifier.

Sous réserve de la validation de ces aménagements du point de vue des normes de sécurité routière (analyse en cours) et des procédures réglementaires, les études de maîtrise d'œuvre pourraient être lancées dès 2025, ce qui pourrait permettre d'envisager un aménagement effectif au plus tard en 2026/2027.

Dans l'attente de l'aménagement de cet échangeur, des panneaux de signalisation temporaire indiquant la présence de remontées de files sont installés depuis plusieurs années sur la RN 154. Cette signalisation sera complétée dans les mois à venir par un panneau de signalisation dynamique en amont de la bretelle dans le sens Évreux-Rouen, qui clignotera quand des remontées de file seront détectées sur la section courante. De surcroît, un panneau à message variable sera installé, courant 2025 également, 7 km avant l'échangeur dans le sens Évreux-Rouen de la RN 154 et permettra d'afficher des informations sur les remontées de file en temps réel.

► EPN ZAC des Surettes – Installation illégale des gens du voyages.
Les gens du voyage reviennent systématiquement quelques jours après l'évacuation.
2 containers en travers de la voirie ont été installés pour bloquer l'accès par Evreux Portes de Normandie.
Monsieur le Maire a, à de multiples reprises, interpellé les services d'EPN pour qu'une solution soit trouvée pour remédier à cette situation.

► EPN – Procès-verbal de la 5ème commission du 6 mars 2025,

► Préfecture de l'Eure - Recomposition des conseils communautaires,

► Groupe scolaire – Compte-rendu du conseil école du 10 mars 2025 présenté par Anne HEUTAUX :
Prévision des effectifs pour la rentrée 2025,
Résultats des évaluations nationale des CP,
Ménage, vie de l'école et questions diverses

► EPN - Conférence des maires le 25 mars 2025.

COURRIER DU MAIRE

► Préfecture de l'Eure communication sur la loi de finances 2025,

► LECLERC - Fermeture pour travaux de la station-service à partir du 24 mars 2025 (durée 3 semaines),

► Département de l'Eure - Réparation début mai du pont suite à la chute d'un arbre sur le garde-corps du pont, route de la Vallée (durée des travaux 5 jours),

► BOUYGUES - Développement numérique - Phase de recherche d'antennes relais.
Selon le courrier du 20 mars 2025, l'opérateur BOUYGUES reviendra vers Monsieur le Maire afin d'échanger sur les modalités du projet.
Monsieur VIVIER proposera de mutualiser l'antenne existante, Chemin des Carreaux qui a été installée en 2022 pour l'opérateur FREE.
Monsieur MABIRE précise qu'avant d'installer une antenne-relais, il convient de réaliser (l'intervention est gratuite) une demande de mesures d'exposition aux champs magnétiques depuis différents lieux sur la commune,

► Société de Pêche de Normanville - Droit de Pêche Berges Saint Gaud.
Le président de l'association s'interroge sur le droit de pêche.

En effet, le SMABI (Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de l'Iton) est propriétaire d'une partie des berges de l'Iton à Normanville et ce droit leur revient.
Selon Monsieur GALLIE, le SMABI a l'intention de rétrocéder ce droit de pêche à une association de pêche qui comptes environs 900 adhérents.
Le Président précise que, dans ce cas, il sera très difficile de maintenir la tranquillité des habitants et cette solution engendrait des problèmes de stationnement. Le Président s'interroge sur la viabilité de son association.
Monsieur GALLIE demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès du SMABI pour que le droit de pêche soit attribué à la commune, ce qui permettrait de continuer à maitriser le flux des Pêcheurs.
Monsieur le Maire a transmis le courrier du Président de la société de Pêche au SMABI et sera attentif aux réponses apportées.

► Café de la Vallée - Demande de stationnement
Monsieur VIVIER a adressé une réponse à Monsieur et Madame XU, propriétaires du Café de la Vallée, les invitant à signaler à leurs clients et fournisseurs la nécessité de respecter scrupuleusement le stationnement en conformité aux règles.
Par ailleurs, la commune a procédé à l'implantation de plots en bordures de trottoirs afin de permettre une circulation aisée des piétons. Des places de stationnements se situent sur la bordure en face du commerce et sont rarement utilisées.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

► Repas des Anciens – 9 mars 2025 – 79 participants

► Anne HEURTAUX effectue des comparaisons de prix pour le prochain bulletin municipal.
Par ailleurs, le conseil municipal est favorable pour la distribution d'un agenda communal en janvier 2026 (pas de coût financier pour la commune),

► Monsieur VIVIER a rencontré le 3 mars 2025 AXA Assurances.
Les assurances communales ont augmenté de 50 % en 2 ans. Il convient de faire une mise en concurrence pour le budget 2026.
Lors de l'entretien AXA a proposé une assurance santé communale.

► L'APE LES MARMOTS prévoit d'organiser une chasse aux trésors pour partir à la découverte des curiosités et du passé de la commune.